

**Groupe Front de Gauche**  
Parti communiste français, Parti de Gauche  
Ensemble, République & Socialisme

## Conseil régional des 17 & 18 mars 2016

RAPPORT CR 41-16

**ACTION REGIONALE EN FAVEUR DU LOGEMENT**

**ENGAGEMENT EN FAVEUR DES CLASSES MOYENNES**

### Amendement

Le contenu de l'article 2 de la délibération est supprimé et reformulé comme suit :

« Afin de favoriser la mixité sociale, l'aide régionale à la réalisation d'opérations de logements sociaux intermédiaires (PLS) est conditionnée à la réalisation conjointe, sur ces mêmes opérations, d'un taux minimum de 30% de logements très sociaux PLAI et de 30% de logements sociaux PLUS.

En outre, ne peuvent être soutenues par la Région que les opérations de logements PLS situées dans des communes ou arrondissements déjà dotés de plus de 30 % de logements locatifs sociaux ».

### Exposé des motifs

Par ce rapport, l'exécutif régional entend relancer l'aide de la Région au logement social intermédiaire (PLS) afin de « faciliter l'accès de tous les Franciliens à un logement adapté à leurs revenus ».

Si la réalisation de PLS peut contribuer dans une certaine mesure aux parcours résidentiels et à la mixité sociale, il n'en demeure pas moins, au regard des difficultés croissantes des ménages franciliens à se loger dans des conditions décentes, que l'écrasante majorité des besoins en logements sociaux en Ile-de-France concerne les populations éligibles aux logements sociaux et très sociaux de type PLUS et PLAI.

Ces besoins sont loin d'être satisfaits.

A l'heure actuelle les logements sociaux en Ile-de-France sont financés à 37% par des prêts PLS, à 37% par des prêts PLUS et à 26% par des prêts PLAI. De son côté, l'État a maintenu ces dernières années un très haut niveau de PLS dans sa programmation pour l'Ile-de-France en matière de logement.

Or, alors que les ménages relevant des plafonds de ressources PLS sont relativement stables (près de 15%), la part des ménages potentiellement éligibles de par leurs ressources à un logement PLAI est en croissance, et a dépassé les 30 % au cours des années 2000.

Aujourd'hui, 54% des locataires du parc social disposent de ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS.

Au regard de la situation sociale actuelle, c'est donc bien vers une incitation forte à la production de logements sociaux et très sociaux que notre collectivité doit s'orienter.

C'est ce que propose cet amendement. Il s'agit là d'un choix pragmatique et juste pour permettre à tous les Franciliennes et Franciliens d'accéder, sans discriminations, à des conditions de logements décentes, selon des loyers décents.



Céline MALAISE